



**Groupe SEB: REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Publication effectuée en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de novembre 2016

Le Conseil d'administration du 17 février 2017 qui a arrêté les comptes annuels 2016 et le budget 2017, après avoir recueilli les recommandations du Comité des Nominations et Rémunérations, a pris les décisions suivantes concernant la rémunération de son Président-Directeur Général, Thierry de la Tour d'Artaise et de son Directeur Général Délégué, Bertrand Neuschwander :

**1) Thierry de La Tour d'Artaise, Président-Directeur Général :**

• **Rémunération fixe 2017**

La rémunération fixe annuelle brute de Thierry de La Tour d'Artaise arrêtée par le Conseil d'administration le 23 février 2016 est fixée à 900 000 euros et demeure inchangée en 2017.

• **Rémunération variable**

La rémunération variable versée en 2017 au titre de l'exercice 2016 s'élèvera à 1 255 500 euros soit 139,5% de la rémunération fixe.

Cette rémunération variable correspond à l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil d'administration en début d'année.

L'atteinte des objectifs quantitatifs est appréciée au regard de la croissance du chiffre d'affaires et du Résultat Opérationnel d'Activité (ROPA) du Groupe.

Les objectifs qualitatifs relatifs à la performance individuelle de Thierry de La Tour d'Artaise ont été arrêtés par le Conseil d'administration en début d'exercice 2016 et portaient sur, l'amélioration structurelle de la rentabilité du Groupe, l'évolution de son organisation et la poursuite active de la stratégie d'acquisition.

## 2) Bertrand Neuschwander, Directeur Général Délégué :

- **Rémunération fixe 2017**

La rémunération fixe annuelle brute de Bertrand Neuschwander arrêtée par le Conseil d'administration le 22 avril 2014 lors de sa nomination, est fixée à 500 000 euros et demeure inchangée en 2017.

- **Rémunération variable**

La rémunération variable versée en 2017 au titre de l'exercice 2016 s'élèvera à 556 200 euros soit 111,24% de la rémunération fixe.

L'atteinte des objectifs quantitatifs est appréciée au regard de la croissance du chiffre d'affaires et du Résultat Opérationnel d'Activité (ROPA) du Groupe.

Les objectifs qualitatifs relatifs à la performance individuelle de Bertrand Neuschwander ont été arrêtés par le Conseil d'administration en début d'exercice 2016 et portaient l'évolution de l'organisation du Groupe, l'amélioration structurelle de sa rentabilité, ainsi que la réalisation de projets opérationnels spécifiques.

L'ensemble des éléments de rémunération accordés au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué sera décrit dans le document de référence du Groupe SEB.

Ecully, le 28 février 2017